



Département du Finistère

Commune de Clohars-Carnoët **Publié le 30 SEP. 2025**

DECISION n° 2025-31
DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics
Attribution des marchés d'assurance

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juillet 2025,
Considérant la nécessité de renouveler les marchés d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2026,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les marchés suivants aux entreprises mentionnées ci-dessous et selon les montants figurant au tableau :

APPEL A CONCURRENCE ASSURANCE 2025 - Effet 01/01/2026 - Durée : 4 ans					
LOTS	NOM DES MARCHES	ATTRIBUTAIRE	FORMULE	ENGAGEMENT DE NON RESILIATION DANS LE TEMPS	MONTANTS PRIMES € TTC
1	Dommages aux biens	Groupama	Offre de base	2 ans	20 664
2	Responsabilité civile	SMACL	Offre de base	1 an	10 382
3	Automobile	Groupama	Variante 2	1 an	16 913
4	Protection juridique	Infructueux - A relancer			
5	Plaisance	ACL Courtage/Generali	Offre de base	1 an	1 235

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 29 septembre 2025,
Le Maire,
Jacques JULOUX

pour le Maire empêché,

Anne MARECHAL
1ère Adjointe



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 029-212900310-20250929-DEC202531-DE